

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021

Régulièrement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 9 avril 2021 à 20h30 à la salle des fêtes sous la présidence de M. MAIRE Olivier, Maire.

Etaient présents : M. MAIRE Olivier, Maire - Mme BATAILLY Christine, M. LAURENT Hervé, Mme BERTRAND Pascale, Adjointes – Mme BOCHARD Julie, conseillère déléguée - M. GIROUDON Maurice, Mme BORODINE Geneviève, M. RAFIIE Hamid, Mme CASADO Pascale, M. CATHERIN Thierry, Mme CABOUX Nathalie, Mme COQUARD Marie-Christine, M. PETIT Aurélien, M. BARRAS Jean-Marie

Etait absent excusé : M. SARRASIN Didier.

Secrétaire de séance : Mme COQUARD Marie-Christine.

M. le Maire accueille les membres présents et nomme le secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 5 MARS 2021

➤ Après lecture du procès-verbal, il est adopté à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

✚ Depuis la dernière séance du conseil municipal, M. le Maire n'a pas signé de décisions prises par délégation.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Il est rappelé aux membres les résultats à la clôture de l'exercice 2020 :

	Clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultats 2020	Résultat clôture 2020
Fonctionnement	342 495,62	200 000,00	214 252,67	356 748,29
Investissement	144 549,90		-58 702,18	85 847,72
Résultat	487 045,52	200 000,00	155 550,49	442 596,01

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Réuni sous la présidence de M. Olivier MAIRE, maire,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2020 fait le 5 mars 2021,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020,

– DECIDE, à l'unanimité des présents, d'affecter les résultats de 2020 comme suit :

RESULTATS AU 31/12/2020	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	214 252,67
RESULTAT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS	342 495,62
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	200 000,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	-58 702,18
RESULTAT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS	144 549,90
SOLDE DES RESTES A REALISER 2019	0,00
RESULTAT GLOBAL AU 31/12/2020 A AFFECTER	
AFFECTATION :	
– Report en investissement (R/001)	85 847,72
– Affectation en réserves d'investissement (compte R/1068)	180 000,00
– Report en fonctionnement (R/002)	176 748,29

4. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET COMMUNAL 2021

M. le Maire, appuyé de Mme JUGÉ, présente le projet de budget primitif du budget communal M14 pour l'exercice 2021 et expose les motifs qui justifient ses propositions. Un document est adressé à chaque membre présent.

Section de fonctionnement

• En recettes :

Produits des services (services périscolaires, camping, cimetière, bibliothèque, remboursement des charges des locataires) : produits du cimetière en diminution moins de renouvellements prévus / produits périscolaires stables si la fermeture des services n'est pas prolongée / recettes attendues du camping en demi-teinte.

Impôts et taxes (taxes foncières, compensation Etat taxe d'habitation, dotations C.O.R., fonds de péréquation) : nouveauté dans le vote des taxes locales uniquement les taxes foncières et la compensation de l'Etat est différente de 2019 et 2020 du fait de la suppression de la TH.

Le chapitre reste stable malgré tout. Attributions de la C.O.R. identiques. Les montants des fonds de péréquation 2021 ne sont pas encore connus. Proposition de taux identiques à 2020.

Dotations et participations (DGF, FCTVA, dotation voirie COR, CAF, compensations fiscales) : maintien de la DGF, légère diminution des compensations de l'Etat malgré une compensation sur la TFB (valeurs locatives).

Autres produits de gestion courante (loyers des locations) : Maintien du niveau de 2020 (donc en baisse de 10000€ par rapport à 2019) du fait de la fermeture des salles et de la perte à venir des loyers de la poste et de la cure.

Produits exceptionnels (remboursement des sinistres, mandats annulés exercice antérieurs) : opérations comptables déjà exécutées.

Atténuation de charges : remboursement de l'assurance pour compenser les arrêts de travail des agents et indemnités journalières de la CPAM.

• En dépenses :

Charges à caractère général (fluides, fournitures, locations, entretien de terrains /bâtiments/ voirie/ matériel, maintenance, assurances, réceptions, publications, télécom., services extérieurs, taxes foncières sur bâtiments et terrains communaux) : Etant prévisionnelles, elles sont toujours plus élevées au BP qu'au CA.

Fluides : légère diminution pour les fluides (crise sanitaire, fermeture des ERP)

Fournitures diverses : maintien de dépenses de fournitures d'entretien et autres / prévision de 4000€ des frais liés aux animations / 8000€ pour les fournitures pour les écoles publiques / 2500€ bibliothèque / 500€ CME / 1000€ rucher.

Locations : local technique année complète / légère hausse location panneau lumineux

Entretien des immobilisations : prévisions en hausse 35000€ pour les bâtiments / 50000€ pour la voirie / matériels roulant et non roulant 10000€.

Autres charges : à signaler la prise en compte des actions de solidarité (ex CCAS) 8000€ au compte fêtes et cérémonies.

Autres services extérieurs : forte hausse due tout d'abord au contrat de nettoyage de l'école élémentaire et du pôle périscolaire prévision à 28000€. Egalement deux missions ponctuelles : numérisation des actes d'état civil et archivage pour 25000€.

Charges de personnel (salaires et cotisations, médecine du travail, assurance du personnel) : en hausse le personnel extérieur pour le remplacement des agents en maladie et augmentation du nombre d'heures de surveillance des services périscolaires.

Charges du personnel communal en hausse : un poste permanent supplémentaire de cuisinière et hausse du temps de travail au service périscolaire. Un départ en retraite au service technique. Agent technique saisonnier 5 mois.

Autres charges de gestion courante (indemnités et cotisations élus, contributions organismes de regroupement, subventions aux associations)

Stabilité des indemnités élus mais hausse de certaines cotisations.

Subventions versées : augmentation de la subvention de fonctionnement à l'école privée / aucune subvention au CCAS / aide à l'institut d'urbanisme de Lyon et les subventions aux associations municipales.

SYDER : charges en hausse concernant la consommation électrique pour l'éclairage public / nouveauté dans la fiscalisation. Proposition pour 13000€ fiscalisés.

Charges financières (intérêts de la dette) : stables.

Charges exceptionnelles (amendes) : prévision

Dépenses imprévues : prévision

Opérations d'investissement

- Création d'un plateau multisports : en attente de pose de filets de buts métalliques. Subvention CNDS reçue début 2021.
- Revalorisation camping et logement : clôture des charges et demande de versement des subventions.
- Dénomination des voies et numérotation : tranche 2 (montant surestimé dans les restes à réaliser).
- Rénovation et isolation intérieure de la mairie : en cours
- Logement rue du Stade : paiement en janvier 2021
- Aménagement du centre bourg : prévision maîtrise d'œuvre
- Agrandissement du cimetière : nouveau columbarium, cavurnes, restauration de la chapelle des prêtres.
- Revalorisation et isolation du centre de loisirs
- Achat de résidences légères de loisirs (camping)
- Aménagement d'une zone de détente (rue des Sports)
- Requalification de la poste (en prévision de sa prochaine fermeture)

- Autres investissements : maintien des aides aux façades / éclairage public solaire à Tournemidi / prolongement eau potable / aménagement piste cyclable / cuve d'eau pluviale / défibrillateurs / vidéo-protection et système de fermeture de la SDS par badges / abri jardin / matériel cantine / véhicule pour service technique / chaudières à remplacer.

Recettes d'investissement : A noter les cessions de terrain et de matériels 2020 pour 70.000€.

SECTION de FONCTIONNEMENT

DEPENSES..... : 1 173 250,00 € (en 2020 : 1 126 700,00 €)

RECETTES..... : 1 173 250,00 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

DEPENSES..... : 915 000,00 € (en 2020 : 984 550,00 €)

RECETTES..... : 915 000,00 €

Soit un total cumulé de 2 088 250,00€ (une prévision inférieure à 23000€ par rapport à 2020).

5. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

La suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) débutée en 2018 entraîne une modification des impôts directs locaux perçus par les collectivités locales.

Entre 2018 et 2020 : l'Etat compense la TH et verse une allocation compensatrice pour les personnes exonérées de TH (soit 80%).

2021 et 2022 : La part départementale de la taxe foncière bâtie (TFB) revient aux communes + versement par l'Etat d'une allocation compensatrice de TH pour les résidents secondaires + autre compensation TH résidences principales quand la commune est sous compensée par le coefficient correcteur.

Comparaison TH :

Produit TH 2020 **147 940€** provenant de 128240€ ancienne TH compensée + 19700€ allocation compensant la TH sur les personnes exonérées.

Produit TH 2021 **144 540€** provenant de la part départementale de TFB 97300 + allocation compensatrice TH résidences secondaires 14740€ + allocation compensatrice TH résidents principales 32500€.

Le produit « ex taxe d'habitation » diminue de 3400€.

Toutefois une allocation compensatrice Taxe foncière bâtie sur les valeurs locatives des locaux industriels est versée en 2021, représentant environ 20500€.

Aussi en maintenant le taux de 22,60% pour la TFB, en ajoutant l'allocation compensatrice, la Commune verrait son produit fiscal TFB augmenter de 10460€ par rapport à 2020 (2190940€ en 2021 au lieu de 209480€ en 2020).

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le code général des impôts,
 Considérant le coefficient correcteur de la part départementale de TFB versée aux Communes de 0,1103 (11,03%),
 Considérant les diverses allocations compensatrices de TH et de TFB versées par l'Etat,

Le CONSEIL MUNICIPAL, sur les propositions de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

1. DECIDE à l'unanimité :

De retenir les taux d'impositions portés à l'Etat n°1259 intitulé « ETAT de NOTIFICATION des TAUX d'IMPOSITION des TAXES DIRECTES LOCALES 2021 » et fixés comme suit :

	TAUX année 2020	TAUX année 2021	Bases en euro	Produit en euro
TAXE FONCIERE BATI	22,60%	33,63%	882 200	296 684
TAXE FONCIERE NON BATI	39,95%	39,95%	47 600	19 016
			Total	315 700

6. PARTICIPATION ET FISCALISATION AU SYDER

M. le Maire présente au Conseil Municipal le montant de la contribution au SYDER (SYndicat Départemental d'Energies du Rhône) pour 2021 qui s'élève à 83 944,18 €.

Elle comprend 23 068,83€ d'investissement réalisé en 2020 pour l'éclairage public solaire à Tournemidi, et 60 875,35€ de charges de remboursement des investissements sur 15 ans, les charges administratives et les consommations 2020 (augmentation de 3000€ par rapport à 2019).

De plus, la suppression de la taxe d'habitation, non compensée pour les syndicats intercommunaux, fait porter la charge de fiscalisation uniquement sur les contribuables de TFB.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de budgétiser partiellement sa participation au SYDER pour un montant de 47 875,35 € en fonctionnement, 23 068,83€ en investissement et de fiscaliser ladite contribution à hauteur de treize mille euros (13 000,00€).

7. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subvention à accorder aux associations locales.

M. CATHERIN, président du Nordique Club Beaujolais vert, Mme COQUARD, présidente d'A.E.R.E.S., M. PETIT, trésorier des Amis musiciens, se retirent et ne participent pas à ce vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, FIXE, à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention, les subventions municipales qui seront versées pour l'année 2021 aux associations locales comme suit :

BP 2021

Catégorie 1

Amis Musiciens 350

AS Cublize(Basket) 350

Comité des Fêtes 350

Catégorie 2

Amicale des Sapeurs-Pompiers 250

A P E L 250

AERES 250

Boule Vitale 250

Gaule Cublizarde 250

Manif'Mômes 250

Catégorie 3

Club du Lac des Sapins 100

FCF (Forme Cardio Force) 100

Les 2 Roues du Lac 100

Les Jeudis retrouvés 100

OCCE 100

Phuong Long Vo Dao (Arts Martiaux) 100

Union des Chasseurs	100
USEP	100
Nordique club Beaujolais vert	100
Game au vert	100
Chantevallée	100
Y'ACA COURIR	100
Modélisme MNCU	100
AERES	28092,28
AEP ECHO DE REINS	21 280,40
MANIF MOMES	1800,00
MUTUELLE BOUT DE CHOU	4 883,96
CENTRE SOCIAL	3869
CALYPSO	1930
EPICERIE SOCIALE	600
CROIX ROUGE	200
RVR	170
SOLEIL PLUS	180
LA BOULE VITALE	1000
BOULES D'ANGES	500

Il précise que les crédits nécessaires à la présente délibération seront inscrits au budget communal 2021.

8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET COMMUNAL 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu et lu le projet de budget primitif 2021 du budget communal et en avoir délibéré,

1. **ADOpte** à 14 voix pour, 0 abstention et 0 contre, le budget primitif du budget communal pour l'exercice 2021,
2. **ARRETE** les prévisions budgétaires, comme suit,

SECTION de FONCTIONNEMENT

DEPENSES.....: 1 173 250,00 €

RECETTES.....: 1 173 250,00 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

DEPENSES.....: 915 000,00 €

RECETTES.....: 915 000,00 €

Soit un total cumulé de 2 088 250,00€.

9. DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DES FINANCEURS PUBLICS

Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité réalisée par l'architecte Nathalie Cinquin et Helair Ingénierie pour la rénovation du centre de loisirs et du pôle associatif. Une copie des plans est donnée aux conseillers.

Le projet traite à la fois les ponts thermiques, le changement de chauffage, l'accessibilité et la réorganisation du bâtiment. Une isolation par l'extérieur est proposée avec une rénovation des façades (bardage bois et enduits).

L'estimation des travaux est de 289268€ comprenant les coûts des travaux, de maîtrises d'œuvre et divers.

Une subvention auprès de la Région dans le cadre du Bonus Relance a déjà été faite. Une DSIL spéciale isolation thermique peut-être demandée auprès de la préfecture. La C.O.R. attribue elle de son côté des fonds de concours sur la période 2021-2023.

Monsieur le Maire propose de solliciter la DSIL à 45%.

10. ABROGATION EN PARTIE DE LA DELIBERATION DU 10/06/2016 CONCERNANT L'ALIENATION DU CHEMIN RURAL N°42 AU LIEU-DIT CHEZ PERRAS

Monsieur le Maire explique aux membres présents que par délibération du 10/06/2016, le conseil municipal avait décidé, après enquête publique, l'aliénation de différentes parties de chemins ruraux car ceux-ci n'étaient plus affectés à l'usage du public. Les riverains avaient été informés par courrier de la possibilité d'acquérir ces portions de chemins.

Dans le cadre du chemin rural n°42 Chez Perras, il avait été envisagé avec M. CHASSING Georges, et suite à sa requête, d'aliéner une portion du CR n°42 passant en proximité de son habitation et d'acquérir une partie de sa parcelle pour modifier le tracé du C.R. n°42. Dans ce cas précis, le C.R. 42 était déplacé mais l'affectation au public était maintenue car il dessert les parcelles A506 / A504 et un étang A274.

Par courrier reçu le 04/03/2021, M. CHASSING ne souhaite plus procéder à cet échange pour modifier le tracé du chemin rural et dit que ce chemin est à lui par prescription trentenaire.

M. le Maire rappelle que le chemin est nécessaire pour desservir d'autres espaces privés, il doit donc rester affecté à l'usage du public et demande d'abroger l'aliénation pour maintenir le tracé existant du C.R. n°42.

- Approuvé à l'unanimité.

11. MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Monsieur le Maire propose d'instaurer le compte épargne-temps. Il est obligatoire dans les collectivités territoriales et dans leurs établissements publics mais l'organe délibérant doit déterminer, après avis du comité technique, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés.

Il est ouvert de droit et sur leur demande aux fonctionnaires titulaires et aux agents contractuels de droit public, qu'ils occupent un emploi à temps complet ou un ou plusieurs emplois à temps non complet.

Le nombre total de jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60.

Les jours accumulés sur le compte épargne-temps peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés.

L'alimentation du compte épargne-temps peut être effectuée une fois par an par demande écrite de l'agent avant le 31 janvier de l'année suivante.

L'avis favorable à l'unanimité du comité technique a été rendu le 15/03/21.

- Approuvé à l'unanimité.

12. COR — AVENANT POUR PRORoger LA CONVENTION DE MUTUALISATION DU SERVICE ADS

La C.O.R. propose de proroger la convention de mutualisation du service des autorisations du droit des sols du 1^{er} mai au 31 décembre 2021.

- Approuvé à l'unanimité.

13. INFORMATIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mme BATAILLY a participé à la commission culture de la C.O.R. à laquelle les différents services et projets culturels ont été présentés (écoles de musique, plan chorale à l'école, animations annulées, micro-folies).

Elle a également suivi une réunion de l'association CALM dont le projet est de faire réaliser par le promoteur COLOGIS des résidences partagées pour des personnes atteintes d'Alzheimer à Cublize. Le terrain a été trouvé. Il reste au promoteur de trouver les futurs acquéreurs.

Le marché a repris début avril.

La commission Animation propose diverses animations pour 2021 : une exposition de peinture virtuelle. Une fête de Noël.

Il est proposé de mettre à disposition la salle des fêtes gratuitement auprès d'artistes pour recevoir des événements lors de la reprise des manifestations et l'ouverture des ERP.

Mme BATAILLY signale des incivilités à la salle des sports.

Mme BERTRAND a assisté aux réunions d'ACTEM et de CALYPSO. CALYPSO, déficitaire, espère une renégociation de son contrat avec le Département en 2022.

Elle a également participé à la commission Tourisme de la C.O.R. Trois groupes de travail ont été créés.

M. LAURENT évoque la future retraite de M. GIRIN lequel a fait savoir qu'il aimerait cumuler un emploi retraite.

M. PETIT a assisté à une réunion de la charte forestière du Beaujolais. Dans cette dernière, un état des lieux de la forêt et une stratégie forestière y sont déclinés.

Mme COQUARD informe que la directrice d'AERES va assurer également la direction du centre de loisirs intercommunal de Valsonne.

Mme BOCHARD a dû remplacer par l'association la Passerelle une cuisinière en congé maladie et organiser le temps de travail du personnel périscolaire pour l'accueil des élèves des personnels prioritaires à la crise sanitaire du 6 au 9 avril. La réunion du CME prévue le 06/04 a été annulée.

Elle a assisté au conseil d'école. Un questionnaire a été élaboré par les parents d'élèves, 12 familles ont répondu. Une demande de quelques familles pour l'aide aux devoirs. Quelques aménagements dans les classes de maternelles et l'achat de jeux de cour ont été demandés par l'équipe enseignante.

Après une réunion avec les bénévoles du rucher et les enseignants, M. CATHERIN précise que les interventions dans les classes vont commencer après les vacances scolaires de printemps.

Compte tenu de la mortalité des abeilles, un essaim va être acheté. La commission Environnement est favorable à organiser la fête du miel les 21/22 août au moment de l'extraction du miel, avec le Comité des Fêtes.

Mme BORODINE dit que l'exposition Dessine-moi la montagne pourrait avoir lieu lors du marché en juin. Elle s'occupera également de la mise en forme des recettes du terroir.

Elle a proposé de faire une veille sur les financements européens et « Petites villes de demain ».

M. GIROUDON mettra en ligne les résultats de l'enquête faite par les étudiants (200 réponses). Il poursuit son travail sur le prochain site web. Une réunion aura lieu le 29 avril. Mme BORODINE s'ajoute au groupe de travail.

M. MAIRE informe que M. Cyril SARRASIN se propose d'effectuer une veille sur la commune concernant les essaims de frelons asiatiques.

Prochains conseils municipaux : à 20h30

Jeudi 6 mai / vendredi 4 juin / vendredi 9 juillet

Réunions avec les étudiants IUL

Mardi 4 mai 10h : pré rapport

Mercredi 26 mai 19h30 : rapport définitif.

Fin de la réunion à 0h00.